

# ACTION URGENTE

## ZAMBIE. DEUX HOMMES ACQUITTÉS

**Le 3 juillet, un tribunal zambien siégeant à Kapiri Mposhi a acquitté deux hommes inculpés de relations sexuelles « contre-nature ». Il a statué que l'État n'avait pas apporté suffisamment de preuves à charge contre James Mwape et Philip Mubiana, qui avaient passé plus d'un an en détention provisoire dans l'attente de leur procès.**

**James Mwape et Philip Mubiana** ont été libérés le 3 juillet, après avoir passé plus d'un an en détention provisoire. Ils avaient été arrêtés le 5 mai 2013 et inculpés de relations sexuelles « contre-nature » en vertu de la section 155 du Code pénal zambien. Aux termes de ces dispositions, toute personne qui a) connaît charnellement une quelconque personne d'une manière contre-nature ou c) permet à une personne de sexe masculin de la connaître charnellement d'une manière contre-nature commet un crime et elle est passible, si elle est déclarée coupable, d'une peine de réclusion pouvant aller de 15 ans à la perpétuité. James Mwape et Philip Mubiana ont rejeté les accusations portées contre eux.

Ces deux hommes étaient des prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée. Outre les actions urgentes, Amnesty International a œuvré aux côtés de militants locaux en Zambie afin de soutenir James Mwape et Philip Mubiana en prison et de suivre leur procès. Par ailleurs, l'organisation a fait pression sur les autorités zambiennes afin qu'elles abandonnent les charges retenues contre ces deux hommes.

La décision de libérer James Mwape et Philip Mubiana est la bonne, mais il est regrettable qu'elle ait été motivée par de mauvaises raisons. Les autorités zambiennes doivent satisfaire aux obligations qui sont les leurs, à savoir respecter et protéger tous les droits humains et mettre fin aux persécutions qui visent des personnes du fait de leur orientation sexuelle ou identité de genre, réelles ou supposées.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International va continuer de suivre de près la situation et interviendra de nouveau si nécessaire.**

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 124/13. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/AFR63/002/2014/fr>.

Noms : Philip Mubiana et James Mwape  
Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 124/13, AFR 63/003/2014, 7 juillet 2014

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

